

**ARRETE MUNICIPAL N ° 2024 / 48 du 25/10/2024**  
**Portant INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRES DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BUCEY-LES-GY,**

La Commune de Bucey lès Gy identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 217001049

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale", en particulier ses articles 98 et 99, sur la définition des biens considérés comme n'ayant pas de maître

Vu les articles L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code civil, notamment son article 713 ;

Considérant l'avis de la commission communale des impôts directs du 14/03/2024 ;

Considérant l'arrêté municipal n°2024/10 en date du 20/03/2024 constatant la situation du bien présumé sans maître ;

Considérant le certificat attestant l'affichage à la mairie sur le panneau légal de l'arrêté municipal susvisé ;

Considérant que l'arrêté susvisé a été notifié aux personnes intéressées dans les conditions prévues à l'article L. 1123-3 du CGPPP ;

Considérant la délibération du Conseil municipal N° 2024/38 du 23/10/2024 décidant l'incorporation dans son domaine communal des biens désignés à l'article 1er dudit arrêté.

Considérant l'évaluation de la valeur vénale des biens désignés à l'article 1er dudit arrêté est fixée à 12 296 €

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de six mois à dater de la dernière des mesures de publicité relatives à cette affaire et qu'en conséquence les immeubles en cause sont présumés sans maître.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Constate l'incorporation dans le domaine privé communal de Bucey-les-Gy des immeubles sans maître désignés ci-dessous :

Section	Numéro plan	Adresse parcelle	Nature	Surface m2
D	0936	VIGNES GEORGES	NAT	1670
D	0930	VIGNES GEORGES	NAT	1385
D	0760	REVERS DE CROUSOT	FOR	795
D	0757	REVERS DE CROUSOT	FOR	795
B	0617	SUR LA COMBE	NAT	3860
B	0586	FRICHE DU FELOT	NAT	6180
B	0559	VIGNES DU FELOT	NAT	1190
B	0548	VIGNES DU FELOT	NAT	830
B	0528	VIGNES DU FELOT	FOR	340
B	0503	VIGNES DU FELOT	FOR	705
B	0472	VIGNES DU FELOT	FOR	2020
C	0469	CHAMPS DES VEAUX	NAT	3770

B	0465	VIGNES DU FELOT	FOR	640
B	0464	VIGNES DU FELOT	FOR	1855
B	0455	VIGNES DU FELOT	NAT	255
B	0454	VIGNES DU FELOT	NAT	255
G	0388	LA VERMOUSOTTE	AGR	1000
F	0298	LA COMBE THIERY	FOR	1360
ZL	0047	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	514
ZL	0046	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	386
ZL	0045	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	2466
ZL	0044	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	3848
ZL	0043	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	1455
ZL	0042	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	1518
ZL	0041	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	1181
ZL	0040	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	1202
ZL	0039	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	592
ZL	0038	CREUX DE GRANDCHAMPS	NAT	2790
ZD	0035	DERRIERE FOLLE	NAT	4329

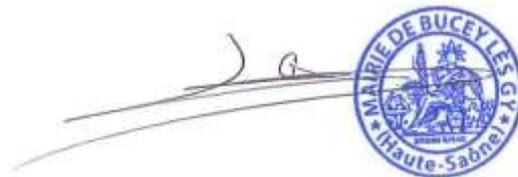
**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière de Vesoul.

**Article 3 :** Le transfert de ces biens dans le domaine privé de la commune sera réalisé par une opération d'ordre budgétaire.

**Article 4 :** Le maire, le secrétaire de mairie sont chargé

Fait à BUCEY-Les-GY, le 25/10/2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



ID : 070-217001049-20241025-251020241-AI